



***DÉCLARATION FINALE***  
***Québec, le 21 septembre 1997***

**Réunis à Québec du 18 au 22 septembre 1997, à l'occasion de la Conférence parlementaire des Amériques, nous, parlementaires des Amériques,**

*Considérant que le projet de création d'une zone de libre-échange continentale, prévu pour l'an 2005, représente un défi majeur pour l'avenir de nos sociétés et entraîne des impacts législatifs, politiques, sociaux et culturels au sein de l'ensemble des Amériques;*

*Considérant que nos fonctions de législateurs et de représentants politiques des populations, nous permettent d'exprimer les besoins, les préoccupations et les volontés de nos concitoyens, particulièrement dans le cadre du processus d'intégration hémisphérique;*

*Considérant que notre action auprès de nos concitoyens contribue à la compréhension des enjeux des processus d'intégration économique des Amériques;*

*Considérant que nous pouvons susciter, grâce au dialogue direct et soutenu avec nos concitoyens, un débat public sur les questions liées aux impacts du libre-échange continental et, de ce fait, contribuer à la définition des politiques publiques;*

*Considérant que le caractère démocratique des processus d'intégration économique est renforcé par l'établissement d'un dialogue entre les organisations interparlementaires et les organisations intergouvernementales;*

*Considérant que le travail que nous effectuons auprès de nos commettants, au sein de nos assemblées parlementaires, de nos organisations interparlementaires et des processus d'intégration régionaux existants, nous permet d'acquérir des connaissances et des expériences devant être mises à contribution dans le cadre des discussions portant sur la création d'une zone de libre-échange continentale;*

*Considérant que l'égalité des hommes et des femmes est un principe reconnu dans nos sociétés, que les femmes sont parmi les personnes les plus touchées par les processus d'intégration économique, que leur participation est essentielle pour atteindre les objectifs d'un développement humain durable, et qu'il serait impératif de faciliter, dans nos structures et activités, leur contribution;*

### ***Démocratie***

*Convenons d'encourager le respect et la promotion des principes de la démocratie représentative et participative, notamment par l'entremise d'un appui aux différents organismes qui les promeuvent, de même que par la lutte intégrale contre la corruption, afin de soutenir le développement, la stabilité et la paix au sein de l'hémisphère;*

*Convenons, en tant que représentants des citoyens, de soutenir et d'encourager la participation active de la population aux discussions et aux consultations préalables aux prises de décision relatives à la création d'une zone de libre-échange continentale, en respectant, en qualité de contribution importante, les expériences des mécanismes régionaux d'intégration;*

### ***Droits de la personne***

*Convenons de protéger et promouvoir, tant sur le plan interne que par la coopération interaméricaine, le respect des droits économiques, sociaux et culturels, selon les ressources disponibles et compte tenu du degré de développement des États, et les droits civils et politiques indispensables à la dignité, à la justice et à la paix, tel que stipulé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme;*

*Convenons d'oeuvrer à l'application de mesures visant à endiguer toute forme de discrimination et d'exploitation, à accroître les efforts pour rendre compte des violations des droits de la personne, à lutter contre l'impunité et à créer un climat permettant la pleine jouissance des droits de la personne, dans le respect de l'intégrité et de la souveraineté des États;*

*Convenons d'examiner et de donner suite aux rapports émanant de nos pays respectifs et qui ont trait aux mesures adoptées ainsi qu'aux progrès réalisés en vue de faire respecter les droits de la personne;*

*Convenons d'appuyer l'initiative de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) visant à diffuser les valeurs de la paix par le respect des droits de la personne et par le renforcement d'une culture de la paix appuyée par les parlementaires d'Amérique;*

### ***Libre-échange et emploi***

*Affirmons que toute personne a droit au travail et que l'accès à l'emploi doit constituer une priorité dans le cadre d'un processus d'intégration hémisphérique, dont la réussite reposera en grande partie sur la pleine participation des travailleurs au développement économique;*

*Convenons de veiller, dans le cadre de la mise en place d'une zone de libre-échange hémisphérique, à mettre en oeuvre des politiques génératrices d'emplois stables et de voir à ce que les travailleurs bénéficient de conditions de travail adéquates, d'une rémunération équitable, de la liberté d'association et d'une protection contre le chômage, tel que stipulé par la Déclaration universelle des droits de l'Homme;*

### ***Éducation et formation***

*Convenons d'oeuvrer à l'adoption de législations assurant un accès universel à une éducation de qualité, à tous les niveaux, sans discrimination aucune, de manière à favoriser l'amélioration des conditions économiques, environnementales, sociales et politiques des populations de l'hémisphère, particulièrement celles des enfants, des femmes et des populations indigènes;*

*Convenons de soutenir l'investissement dans les systèmes d'éducation et de formation qui favorisent l'acquisition de connaissances générales et de compétences adaptées aux nouvelles réalités sociales, économiques et technologiques, permettant ainsi à un plus grand nombre de personnes d'accéder au marché du travail;*

*Convenons de solliciter la coopération de l'UNESCO afin de contribuer au processus de consolidation de la participation parlementaire dans la conception de politiques publiques adéquates qui assureront une augmentation de la qualité de l'éducation dans le continent;*

### ***Protection sociale et politiques de santé***

*Convenons d'oeuvrer à l'atteinte d'une plus grande équité sociale, afin de créer un développement social durable bénéficiant du soutien des populations des Amériques;*

*Convenons d'inscrire les préoccupations sociales et humanitaires au sein des débats parlementaires portant sur l'orientation des politiques économiques et sociales et de sensibiliser les citoyens aux enjeux sociaux de l'intégration;*

*Convenons, dans l'élaboration des politiques économiques et sociales, de concilier croissance économique et équité sociale et d'intensifier nos efforts pour réduire la pauvreté, les inégalités sociales et économiques et l'exclusion;*

*Convenons d'oeuvrer à l'amélioration de la qualité des services de santé et d'accroître l'accès de la population à ces services, afin que toute personne puisse profiter du meilleur état de santé physique, mentale et sociale, tel que stipulé par la Déclaration sur le droit au développement de l'Organisation des Nations unies;*

### ***Cultures, langues et communications***

*Convenons d'assurer la préservation et la promotion de la diversité culturelle et linguistique, d'agir pour le renforcement des institutions qui en sont responsables et de veiller au respect du pluralisme linguistique au sein des organismes, agences et institutions interaméricaines;*

*Convenons d'encourager les échanges et le resserrement des liens entre les établissements d'enseignement, les institutions culturelles, de même qu'entre les individus, afin de promouvoir la diversité culturelle et contribuer à assurer la compréhension mutuelle des sociétés au sein de l'hémisphère;*

*Convenons de faciliter l'accès à l'information et aux nouvelles technologies de communication de manière à favoriser la participation des populations à la vie politique, économique, sociale et culturelle et afin d'agir pour le renforcement de la démocratie;*

***Développement durable***

*Convenons de veiller à l'application des engagements pris lors du Sommet des Amériques sur le développement durable de Santa Cruz de la Sierra, en 1996, et de soutenir les organismes oeuvrant à la promotion du développement durable, reconnaissant ainsi que les générations présentes et futures ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature;*

*Convenons d'accroître nos échanges d'information en matière environnementale et d'établir une collaboration active afin d'assurer un développement durable au sein des Amériques;*

*Convenons d'exprimer notre profonde préoccupation à l'égard du poids croissant de la dette extérieure de plusieurs pays des Amériques et de l'obstacle qu'elle représente relativement au développement durable des populations du continent;*

*Réaffirmant notre engagement envers nos commettants;*

*Convenons de collaborer étroitement et de coordonner nos efforts afin de rendre compte des attentes, besoins et préoccupations des populations à l'égard des processus d'intégration et d'agir pour leur mieux-être;*

*Souhaitons être associés aux discussions portant sur le processus de mise en place d'une zone de libre-échange des Amériques;*

*Convenons de transmettre la présente Déclaration à nos Chefs d'État et de gouvernement respectifs;*

*Exhortons les Chefs d'État et de gouvernement de l'hémisphère à prendre acte de la présente Déclaration dans le cadre de leurs prochaines rencontres intergouvernementales régionales et hémisphériques;*

*Décidons de former un Comité de suivi ayant pour but d'étudier les modalités de poursuite du dialogue menant à une structure regroupant des représentants des parlements et des organisations interparlementaires des Amériques, afin de permettre aux parlementaires de partager leurs vues relativement aux enjeux du processus d'intégration hémisphérique et à ses impacts législatifs, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux;*

*Convenons de confier la présidence du Comité de suivi au Président de la Conférence parlementaire des Amériques, qui convoquera une première réunion de ce comité en 1998.*